

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 juin 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-04-37- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - RATIO PROMU-PROMOUVABLES 2019

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’I. GASPAS), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

Pour tout avancement de grade, il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, un taux de promotion déterminant le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus, déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de « promouvables ».

La promotion effective des agents est par ailleurs soumise à l'inscription des agents sur le tableau des effectifs et à l'ouverture des postes correspondant par l'Assemblée délibérante.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,

Vu le décret n° 2006-1691 modifié du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 92-865 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014, portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu l'avis du Comité Technique du 27 juin 2019

Considérant le fait que les effectifs de la CC2T entraînent un nombre d'agents promouvables pour les grades :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 2
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 2
- Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe : 1
- Puéricultrice hors classe : 2

Le Conseil communautaire est invité à fixer les ratios en fonction des besoins de la collectivité, des disponibilités budgétaires, de la valeur des agents et des textes réglementaires.

Au titre de l'année 2019, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir les ratios suivants :

CADRE D'EMPLOIS ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

• Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
---	-------

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

• Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
--	-------

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES PUERICULTRICES

• Auxiliaire puéricultrice principal 1 ^{ère} classe	100 %
--	-------

CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES

• Puéricultrice hors classe	100 %
-----------------------------	-------

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX